



COMMUNE
DE
VEYTAUX

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'examen du préavis
no 07 / 2020 relatif à :

L'arrêté d'imposition pour l'année 2021

		22.09	28.09	12.10
	Séances ZOOM	X		X
Rapporteur/Président :	Pascal Mason	X	X	X
Membres :	Caroline Gademann	X	X	X
	Olivier Gasser	X	X	X
	Bernard Jouvel	X	X	X
	Christopher Pfaff	X	X	X
	John Grandchamp	X	X	X
	Stéphane Thélin	X	X	X

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie au complet le lundi 28 septembre 2020 et a été reçue par M. le Municipal Arnaud Rey-Lescure et Mme Harr, Boursière communale.

Nous les remercions bien évidemment d'avoir ainsi répondu à nos différentes questions et d'avoir pu apporter quelques précisions supplémentaires à ce préavis.

La commission s'était réunie au préalable, afin d'étudier ce préavis et de préparer quelques questions, notamment concernant le COVID-19 et ses effets économiques.

Tout d'abord nous avons demandé quelques précisions concernant le déficit actuel du canton de Vaud 163 millions – première fois depuis 15 ans – mais il n'y a pas d'autres informations supplémentaires à ce sujet. Cela reste le budget du canton.

A ce jour il n'est pas possible d'évaluer l'impact sur les charges et recettes sur notre commune. Le paramètre de la facture sociale semble être sous contrôle, conformément à l'accord que le canton a signé avec l'UCV – Union des communes vaudoises - et ne devrait pas dépasser celle de 2020, mais plutôt se stabiliser. A noter que ces chiffres ne sont pas encore à disposition.

Concernant le Château de Chillon et la baisse des entrées, aucun élément n'était encore disponible lors de notre séance. Il semble qu'il soit difficile d'obtenir des chiffres à l'heure actuelle et les seuls qui aient été communiqués lors de cette séance avoisinent les CHF 100'000.00 encaissés jusqu'à la fin août 2020. En temps normal nous devrions être à CHF 250'000.00 pour la même période.

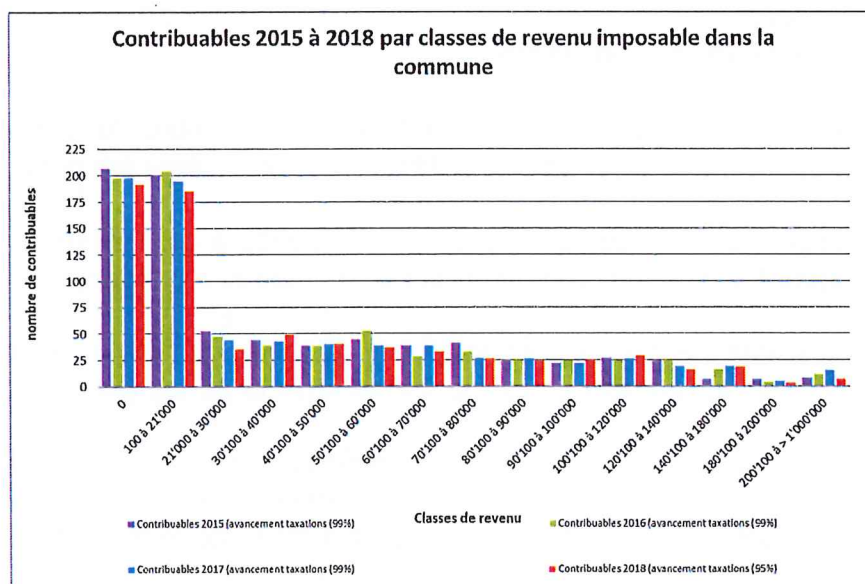
Pour le Fort de Chillon, aucune information n'est bien évidemment disponible et difficile de faire une estimation des revenus 2021.

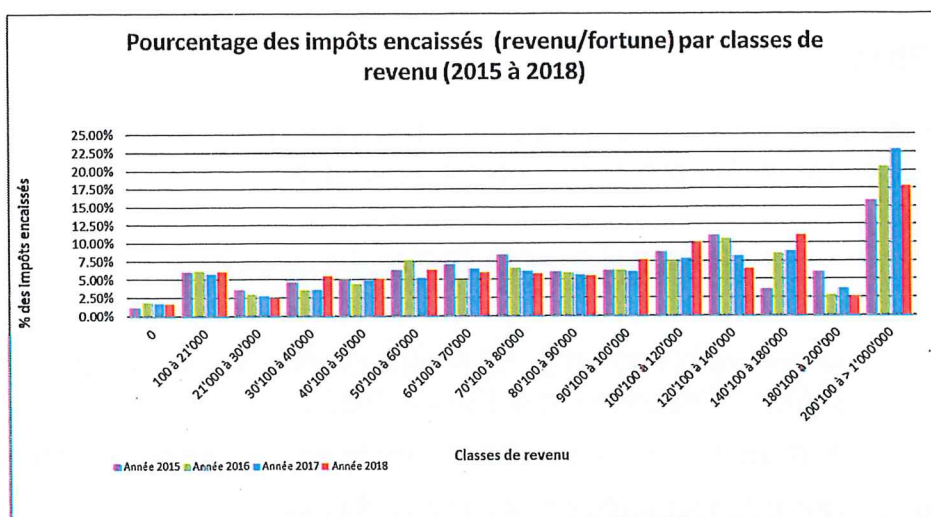
La Municipalité travaille sur le budget 2021, budget une fois de plus compliqué avec ces événements Covid-19 qui impactent également les recettes de la taxe sur le divertissement, sans oublier l'imposition des entreprises et des personnes physiques. Nous relevons qu'il n'y a pas d'impact sur les entrées fiscales des entreprises qui ont bénéficié du prêt Covid-19.

Et à la question concernant l'anticipation d'une éventuelle baisse de revenus dans les entreprises sur le territoire communal, cela n'a que peu d'impact sur les recettes communales.

La commission a également demandé quel était le pourcentage des impôts encaissés revenus/fortune par classe de revenus, respectivement où se situe Veytaux par rapport à d'autres communes dans le canton. Nous avons cherché à savoir si la situation des contribuables Veytausiens évoluait de façon particulièrement défavorable par rapport à d'autres communes. Avec les informations que nous avons reçues, il nous est difficile de conclure sur ce point.

Il serait intéressant de se pencher sur l'évolution du profil des contribuables Veytausiens par rapport aux autres communes vaudoises ou à celle du canton.





SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Au 31 décembre 2019, l'excédent de charge (autrement dit une perte) était de CHF 334'795.63. Cela signifie une augmentation de 500% par rapport à 2018, dont la perte ne se montait qu'à CHF 66'505.57. Cette augmentation est due en substance aux coûts des travaux effectués pour le réaménagement de la RC780 en traversée de localité (cf préavis No 11/2018).

La santé financière de notre commune reste délicate et la situation actuelle liée à la crise sanitaire [Covid-19], les doutes et les craintes y résultant, et cela ne devrait pas s'améliorer.

AVIS DE LA COMMISSION

L'année passée, la commission avait proposé de conserver le taux d'imposition tel quel, à savoir 71%, mais suite à un amendement proposant de l'abaisser à 69,5%, dit amendement a été approuvé et le taux a ainsi diminué de 1,5%.

A noter une fois encore que, au moment de notre rencontre du 28 septembre dernier, respectivement aujourd'hui, nous ne disposons d'aucune information budgétaire claire et qu'il est toujours aussi difficile d'avoir un avis concret. Et par ailleurs la commission se demande pourquoi le canton de Vaud ou la ville de Lausanne arrivent à établir un budget à la fin de l'été, mais pas notre commune ?

Et c'est toujours avec la même résignation que la commission de gestion et des finances accepte le défi d'étudier le préavis d'imposition sans même une ébauche de budget.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 07/2020 de la Municipalité du 24 août 2020 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 ,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 selon le projet annexé au présent préavis. ;
2. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Au nom de la commission

Le Rapporteur



Pascal Mason

Veytaux, le 12 octobre 2020